

## MODALITES EXCEPTIONNELLES

**Attention**, en cette période de crise sanitaire, des points du règlement actuel (vade mecum) peuvent être modifiés sur certains aspects tant avant, pendant, qu'après l'immersion de façon à pouvoir assurer le suivi du dossier tout en respectant les directives spécifiques du gouvernement fédéral ou régional.

Voici la liste des modifications en vigueur actuellement.

### 1 : Envoi du dossier de base

Nous travaillons actuellement principalement à distance. Nous vous proposons, afin de fluidifier le traitement des dossiers, de nous envoyer votre demande d'intervention financière dans un premier temps (et dès à présent), par email à [lies.lemaitre@forem.be](mailto:lies.lemaitre@forem.be) et [justine.dhulst@forem.be](mailto:justine.dhulst@forem.be). Dès que vous aurez reçu un email stipulant que le dossier est conforme (voir exemple du document de demande), vous devrez l'envoyer par courrier postal recommandé. La période d'envoi des demandes en recommandé reste, à ce jour et en cohérence avec le vade mecum, entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars.

En d'autres termes, le fait d'envoyer le dossier par email ne suffira pas, **un envoi par courrier recommandé dans les délais impartis reste nécessaire**, mais l'envoi par email nous permettra de vérifier le dossier rapidement et de limiter les démarches de retour des dossiers incomplets. Les documents envoyés par email doivent par ailleurs être lisibles et de qualité. Si vous n'êtes pas en mesure de scanner les documents et que vous devez prendre des photos, faites-en sorte qu'il n'y ait pas d'ombres, que l'image ne soit pas floue, qu'il n'y a pas d'arrière-plan.

### 2 : Organisation des test linguistiques

Tant que le travail à domicile est obligatoire, il se pourrait que les tests linguistiques soient organisés à distance, vous effectuerez alors le test à domicile (partie informatisée) suivi d'un entretien oral par teams (ou éventuellement téléphone). Il est dans votre intérêt de rester honnête dans la réalisation des tests, car des tricheries sont facilement vérifiables lors de l'oral, et que tout doute nous pousse à recourir à un retest au siège central du Forem, Charleroi. Les tests départ déterminent également la progression nécessaire lors de l'immersion, et le niveau du test retour requis. Ce test sera sans doute passé dans un centre Forem.

### 3 : Les visites d'entreprise

Compte tenu du fait que la situation sanitaire a un impact plus ou moins important dans divers pays du Plan Langues, les possibilités de visites d'entreprises sont élargies.

Outre les informations reprises dans le vade mecum à propos de ces visites d'entreprises, la possibilité est aussi donnée **d'interviewer une personne en face à face mais en dehors de l'entreprise, par vidéo conférence ou par téléphone.**

Les interviews devront être préparés à l'avance et la liste des questions posées jointe au rapport de visite. Selon l'évolution de la conversation des questions supplémentaires devront/pourront être posées. Les éventuelles informations manquantes au terme de la conversation pourront être demandées par email. L'objet de l'interview pourra être le métier, le parcours professionnel de la personne, son entreprise, son domaine d'activités précis, etc. Cela peut aller du boulanger à un chef d'entreprise, d'une caserne de pompiers à un service comptable d'une entreprise quelconque, pour ne citer que quelques exemples. Il n'est dès lors pas demandé de justifier 12 ou 24h de visite, il faudra effectuer 2 interviews différents dans des domaines d'activité différents. Il faudra donc 2 rapports distincts pour un séjour d'un semestre, et 4 pour un séjour d'une année.

Un mail reprenant toutes les informations utiles liées aux visites d'entreprises sera envoyé en septembre.



Outre ces changements actuels, voici une liste non exhaustive de choses pour lesquelles des modifications peuvent être apportées ponctuellement suite à la pandémie dans le pays hôte. Vous devrez donc être attentifs aux emails que le service pourrait vous envoyer à ce sujet et prendre en compte les changements suggérés/demandés en lien avec leur organisation/rapport.

- L'envoi et la réception de divers courriers (cfr plus haut)
- La durée du séjour (retours prématurés, moments des départs)
- Les dispositions de versement de l'aide financière (nombre et moment des versements)
- Les visites d'entreprise (les modalités peuvent être modifiées, elles ne sont jamais supprimées. La teneur du rapport peut être changée mais devra toujours être remis en fin d'immersion)
- L'organisation des cours (distance, blended, présentiel)

Sachez cependant que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à garantir la continuité du programme, tout en respectant les consignes en vigueur.